#### ACR LA FAYETTE 2 Quai Saint-Léonard, 35A 4000 LIEGE 0872.336.242

# Résumé des discussions de l'Assemblée générale du 09/10/2018 de ACR LA **FAYETTE 2**

Sise Quai Saint-Léonard, 35A à 4000 LIEGE

Tenue à Auberge de Jeunesse SIMENON le 09/10/2018 à 18h00

N.B. : il est précisé que les termes 'unanime' et/ou 'à l'unanimité' considèrent l'ensemble des copropriétaires présents ou représentés à la réunion, et non l'ensemble des copropriétaires de la résidence.

Les propriétaires suivants sont présents ou représentés :

Sont présents : ABRAGUIN-ARRIBAS Margarita (217 voix); ANTOINE Josiane (163 voix); BERTRAND Henri (1 voix); CARO Angelo (156 voix); CHERET Fabian (218 voix); CIM (464 voix); CULOT Denise (156 voix); DE BACKER Martine (156 voix); DELVAUX Monique (217 voix); DEOM - ISTASSE Olivier - Geneviève (219 voix); DEPAIX-PIRARD Michel (217 voix); DEPRINS Jacqueline (217 voix); DORTU Christine (162 voix); DORTU Olivier (216 voix); GESTION DEWE c/o Bureau NELIS SPRL (217 voix); HUSQUINET - LABYE Didier et Anne (162 voix); KWIATKOWSKA Grazyna (219 voix); LEFEVRE Dominique (163 voix); MARKOWICZ Michaël (91 voix); ); MAUHIN Danielle (379 voix); MISSA Marie-Claire (162 voix); MOLENBERGHS Jacques (219 voix); PODDIGHE Jean Giovanni (162 voix); POLLINA Fortunato (217 voix); QUISPE OREJON Clothilde Riena (163 voix); SERVAIS Diego (219 voix); TATON Christian (156 voix); VERHOEST Léon (218 voix); VEROVEN Marianne (162 voix); THIBAUT Pierre (298 voix); BACCICALUPI Sabrina (156 voix);

#### Sont absents:

ABBATE Daniel (157 voix); BIERNA Marc (162 voix); BILQUIN Micheline (298 voix); BONSIGNORE Mélissa (156 voix); DE BIOLLEY c/o ICARE SPRL (163 voix); FRONVILLE Christiane (219 voix); FRONVILLE Simone (437 voix); GEVAERT Jacques (216 voix); HAWAY Didier (219 voix); HERTOGEN Joseph (218 voix); KARELLE (298 voix); MAKA Patricia (156 voix); MATAGNE Chantal (1 voix); NOSOWSKA Nathalie (217 voix); QUADRILLE (217 voix); RANDRIAMAMONJY Anne-Marie (162 voix); SUAREZ-HEVIA Jose-Ramiro (219 voix); SUAREZ-RODRIGUEZ (218 voix); TASSET-MATHOT Daniel (157 voix);

Quorum de présences : sont présents ou représentés 32 copropriétaires sur 51 représentant 5678 quotités sur 10.032

Madame ABRAGUIN s'en va dès le début de l'assemblée générale. Monsieur CHERET s'abstient de voter pour la durée de l'assemblée générale via procuration.

#### 01. Constitution du bureau de l'assemblée

L'assemblée est valablement constituée et ne peut délibérer que sur l'ordre du jour.

Sont élus en qualité de membre du bureau de la présente assemblée, les personnes suivantes:

SYNDIA sprl

Boulevard d'Avroy, 15 4000 LIEGE Tel: 04/325.05.05 Fax: Courrier: info@syndia.eu



#### ACR LA FAYETTE 2 Quai Saint-Léonard. 35A 4000 LIEGE 0872.336.242

- Président de séance : Madame DEPRINS

- Scrutateurs de séance : Monsieur POLLINA & Madame VEROVEN

- Secrétaire : le syndic

La séance est ouverte à 18h10

Aucune objection n'a été formulée à l'égard de la composition du bureau, qui est donc valablement constitué.

Madame ABRAGUIN quitte la réunion dès le début de séance.

#### 02. Travaux de remplacement de la chaudière

a. Présentation des soumissions reçues par M. KLEINEN (décision de l'assemblée générale sur l'offre retenue): Monsieur KLEINEN s'excuse de ne pas être présent ce soir pour raisons familiales. 4 offres sont présentées aux copropriétaires en vue du remplacement de la chaudière. 3 offres ont été reçues pour la mise en conformité du local chaufferie.

Un vote écrit a lieu sur le choix des offres retenues. Les résultats sont les suivants :

Les résultats du vote sont les suivants :

- Pour le remplacement de la chaudière : SENEC (3326Q/5273Q), GENON (1917Q/5273Q). La société SENEC est donc retenue
- Pour la mise en conformité du local chaudière : ELIPSE (2325Q/5273Q), HENDRICKS (2464Q/5273Q). La société HENDRICKS est donc retenue.

Le montant total a financé est de 88637,20€.

Pour une éventuelle exonération de la société CIM des frais de chauffage, les résultats sont les suivants :

- Oui représentant 308 quotités (représentant les quotités relatives à M. MARKOWICZ
- Non représentant 496 5 quotités (tous les autres copropriétaires)

La proposition est donc refusée quant à une éventuelle exonération des frais de chauffage.

b. Présentation de l'offre de RESA pour le placement d'un compteur gaz supplémentaire (décision de l'assemblée générale) : L'offre pour le placement du

SYNDIA sprl

Boulevard d'Avroy, 15 4000 LIEGE Tel: 04/325.05.05 Fax: Courrier: info@syndia.eu Ym



## ACR LA FAYETTE 2 Quai Saint-Léonard. 35A 4000 LIEGE 0872.336.242

compteur gaz n'a pas encore été reçue mais est estimée à +/- 5.000€. Ce travail sera financé via le fonds de réserve.

c. Présentation de l'offre de BELFIUS pour la souscription d'un crédit (montant estimé du crédit : entre 50.000€ et 100.000€) (décision de l'assemblée générale sur le montant, sur le taux, sur la durée et mandat au syndic pour signer la convention de crédit): A l'unanimité, l'assemblée marque son accord pour la souscription d'un crédit de 50.000€ (en vue des travaux à réaliser supra), à rembourser en 5 ans, en fonction des quotités, à un taux d'intérêt de 2,4%. Ce remboursement sera effectué via les apports actuels au fonds de réserve (à savoir 30.000€/an, en fonction des quotités).

La différence du montant à financer, soit 38637,20€, sera financé via le fonds de réserve dont le montant théorique s'élève à ce jour à 59.142,78€.

A l'unanimité, l'assemblée donne son accord pour donner mandat au syndic pour souscrire le crédit auprès de l'organisme BELFIUS.

## 03. Mise en conformité électrique des parties communes

- a. Présentation des offres reçues : Une seule offre a été reçue jusqu'à ce jour. Il est demandé de recevoir deux autres offres avant de prendre position.
- b. Décision de l'assemblée générale sur les travaux à réaliser : A l'unanimité, l'assemblée marque son accord pour la réalisation de ce travail. L'assemblée marque son accord pour que le conseil de copropriété prenne position sur les offres reçues.

L'ordre du jour étant épuisé, le syndic ainsi que le bureau remercie les copropriétaires présents à l'Assemblée extraordinaire et déclare la séance levée à 20h

Fait à l'Auberge de Jeunesse SIMENON , le 09/10/2018

Le syndic

Président de séance

SYNDIA sprl

